

Les plafonds de travaux et les taux de subvention PO Hors Laval Agglo en 2018

Travaux	Plafonds HT	Taux	Revenus
Logements indignes ou très dégradés	50 000 € Prime Habiter Mieux 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les modestes)	50 %	Modestes et très modestes
Sécurité, salubrité	20 000 € Prime Habiter Mieux : 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les modestes)	50 %	Modestes et très modestes
Autonomie	15 000 € Taux invalidité, GIR 1 à 5 et GIR 6 pour les personnes âgées d'au moins 80 ans GIR 6 pour les personnes âgées de moins de 80 ans	50 % 35 % 20 %	Très modestes Modestes Modestes et très modestes
Autonomie + Energie	20 000 €	50 % 35 %	Très modestes Modestes (y compris pour GIR 6)
Energie <u>Gain énergétique > 25 %</u> <u>après travaux</u>	20 000 € Prime Habiter Mieux : 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les modestes)	50 % 35 %	très modestes modestes
Habiter Mieux simplifié : 1 catégorie de travaux parmi : - isolation des murs - isolation rampants - changement chauffage	20 000 € Entreprise RGE	50 % 35 %	très modestes modestes

Pour les propriétaires modestes et très modestes l'ensemble des aides publiques ne peut pas dépasser 80 % du montant des travaux TTC.

**Les plafonds de ressources applicables en 2018 aux propriétaires occupants
dernier avis d'imposition reçu**

Ménages	Plafonds de ressources très modestes	Plafonds de ressources modestes
1 personne	14 508 €	18 598 €
2 personnes	21 217 €	27 200 €
3 personnes	25 517 €	32 710 €
4 personnes	29 809 €	38 215 €
5 personnes	34 121 €	43 742 €
Par Personne supplémentaire	+ 4 301 €	+ 5 510 €